

## **Définition : TVA**

La TVA (ou taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt indirect sur les dépenses de consommation. En d'autres mots, elle est incluse dans le prix de tous les produits et services et est acquittée par le consommateur final. La loi de finances 2016 prévoit pour 2017 une recette fiscale issue de la TVA d'environ 204 milliards d'euros, soit près de la moitié des recettes fiscales de l'État en France.